COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 28 septembre 2026

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

IV. – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2026 – 55 (7) Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'Urbanisme en cas d'intéressement du Maire

Rapport au Conseil Municipal :

L'article L.422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « lorsque le maire (ou le président d'un établissement public de coopération intercommunale) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune (ou l'organe délibérant de l'établissement public) désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner en son sein un (e) élu(e) pour prendre les décisions relatives à la délivrance de demandes de ce type.

Il est proposé d'adopter une délibération globale valant pour toutes les décisions pour lesquelles Madame le Maire serait intéressée pendant la durée de son mandat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-57 ;

Vu l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'avis de la Commission Droit Des Sols du 27 août 2026 et sa proposition de désigner M. André ROTH (membre de ladite Commission qui s'est porté candidat) ;

Vu le présent rapport ;

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216703439-20260928-CM2026_09_2

Le Maire sort de la salle et ne prend part ni à la discussion, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** pour toute la durée du mandat M. André ROTH pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles Madame le Maire serait intéressée ;

- **AUTORISE** M. André ROTH à signer les autorisations ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Bernard SAETTLER

Le Maire,

Cécile DELATTRE

Mairie d'OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
093-DE-067-210703439-20260928-CM2026_06_2